

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr.

ROUBAIX, 23 MAI

BOURSE DE PARIS DU 23 MAI

Table with columns: Valeurs, Cours du jour, Cours précéd.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) 23 MAI 21 MAI

Table with columns: Valeurs, Cours du jour, Cours précéd.

Service particulier 23 MAI 21 MAI

Table with columns: Valeurs, Cours du jour, Cours précéd.

DEPECHE COMMERCIALES

Change sur Londres, 4,87 75; change sur Paris, 5,13 75; 100.

Il se fait beaucoup de bruit sur la demande en autorisation de poursuites dirigées contre M. Paul de Cassagnac.

Quant à ceux qui sont chargés de veiller à la sûreté publique, M. E. Reclus les juge ainsi: « Nos tribunaux sont des écoles de crime.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS: Annonces: la ligne. 25 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grand-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAMITTE et Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires.

rait être oubliée. La misère abrégée la vie du pauvre. Tel métier tue dans l'espace de quelques années, tel autre en quelques mois.

« Dans l'intérêt de la république, pour la grandeur de la France, il est temps d'accorder à la presse la plus entière liberté. « Il serait opportun de proclamer que, pour l'Etat, pour la république française, il n'y a pas de dédit de presse.

C'est au lendemain de ces aspirations et lorsque tant d'écrits injurieux et violents jouissent de la plus complète impunité, que M. le ministre de l'intérieur lance ses foudres contre le Pays. On peut voir comment il amène la liberté de la presse: les amis seuls du gouvernement à tous les degrés paraissent destinés à en recueillir le profit ou à en continuer les abus.

La Révolution française vient de publier une conférence faite à Lausanne sur la peine de mort, par M. Elisée Reclus, l'un des amnisties récemment rentrés en France. Il n'est pas inutile de savoir quelles idées, quels sentiments animent ces frères égares, ces « victimes » de la réaction; surtout quand ils passent, comme M. Elisée Reclus, pour relativement modérés.

Après une diatribe véhémente contre la peine de mort, qui lui permet d'attaquer aussi bien l'Eglise que les monarchies, M. Elisée Reclus apprécie en ces termes la victoire de Versailles sur la Commune:

« Et récemment, quand une ville libre, coupable d'avoir voulu maintenir son autonomie, a été reconquise par ses oppresseurs, n'avons-nous pas vu ceux-ci tuer par milliers hommes, femmes et enfants, et se servir de la mitrailleuse pour grossir plus vite les tas de cadavres? Et ceux qui ont pris part au massacre, fiers de leur besogne, ne sont-ils pas venus cyniquement s'en vanter? »

Quant à ceux qui sont chargés de veiller à la sûreté publique, M. E. Reclus les juge ainsi:

« Nos tribunaux sont des écoles de crime. Quels êtres plus vils que tous ceux dont la vindicte publique se sert pour la répression: mouchards et gardes-chiourmes, bourreaux et policiers! »

Donc, la peine de mort est inutile, dit M. Elisée Reclus.

Est-elle juste? Pas davantage: « Quand un individu se venge isolément, il peut considérer son adversaire comme responsable, mais la société, prise dans son ensemble, doit comprendre le lien de solidarité qui la rattache à tous ses membres.

« A-t-elle facilité les chemins de la vie? Lui a-t-elle toujours donné de bons exemples? A-t-elle veillé à ce qu'il ait bien toutes les chances de rester honnête ou de le redevenir après une première chute? Et si elle ne l'a pas fait, le criminel ne peut-il pas la taxer d'injustice? »

Ainsi, c'est la société qui est coupable; et c'est ce qui lui interdit de prononcer la peine de mort. Cette raison paraît topique à M. Reclus; il en est, à l'entendre, une autre aussi puissante: c'est que la société agit comme les assassins: elle tue elle-même, et par millions! Comment?... « S'il est un fait prouvé par l'étude de l'hygiène, c'est que la vie moyenne pour-

rait être doublée. La misère abrégée la vie du pauvre. Tel métier tue dans l'espace de quelques années, tel autre en quelques mois. Si tous avaient les jouissances de la vie, ils vivraient comme des pairs d'Angleterre; ils dépasseraient au moins la soixantaine; mais condamnés pratiquement soit aux travaux forcés, soit, — ce qui est pis, — au manque de travail, ils meurent avant le temps, et pendant leur courte vie, la maladie les torture. Le calcul est facile à faire. C'est au moins de 8 à 10 millions que la société extermine chaque année, en Europe seulement, non en tuant à coups de fusil, mais en les forçant à mourir en supprimant leur couvert au banquet de la vie.

« Quel est donc le remède à tous ces « meurtres en masse? » « Vous savez d'avance, répond M. Reclus, ce que propose un socialiste. C'est un changement social complet, c'est le collectivisme, l'appropriation de la terre et des instruments par tous ceux qui travaillent. C'est ainsi que le gouffre de haine pourra se combler entre les hommes, que la misère et la poursuite de la fortune, cette grande conseillère de crimes, cesseront d'exciter les citoyens les uns contre les autres, et que la vindicte sociale pourra se reposer enfin. »

Donc, M. Elisée Reclus veut « un changement social complet, le collectivisme, l'appropriation de la terre et des instruments par tous ceux qui travaillent. » Nous nous arrêtons là: mais quand on pense que ce programme ultra-radical émane, nous le répétons, d'un des membres réputés les plus modérés de la Commune, on se demande ce que peuvent nous réserver les violents.

Un démenti

Une correspondance adressée d'Aix à la Gazette du Midi, dément de la manière la plus formelle, les paroles attribuées à Mgr l'archevêque d'Aix, à l'occasion de l'inauguration d'une école chrétienne à Châteaurenard.

On lit dans l'Univers: « La France, l'Estafette et une foule de journaux républicains se sont empressés d'emprunter à la Gazette de l'Allemagne du Nord une nouvelle portance que le P. Ricci, de l'ordre des jésuites, porteur de sommes importantes, serait arrivé à Paris pour prendre la direction du mouvement ultramontain. »

« Nous demandons à ces journaux s'il ne leur semble pas que le P. Ricci, dernier général de la compagnie de Jésus avant sa suppression, en 1762, doit être mort depuis longtemps. »

PROROGATION DU TRAITÉ DE COMMERCE

On sait que des négociations ont été engagées depuis quelque temps entre les gouvernements anglais et français au sujet de la prorogation du traité de commerce qui arrive à expiration le 31 décembre prochain.

« A la suite de ces négociations, M. Waddington, ministre des affaires étrangères, a écrit à lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre à Paris, une lettre pour lui communiquer la proposition suivante: « Le statu quo serait maintenu dans les relations économiques des deux pays pendant les six mois qui suivront la promulgation du tarif général actuellement en délibération à la Chambre. Si toutefois le nouveau tarif pouvait être promulgué le 30 juin prochain, cette clause serait sans effet, puisqu'il resterait précisément jusqu'au 31 décembre 1889, date d'expiration du traité actuel, une durée de six mois. »

Cette proposition est inspirée par le désir de laisser aux négociateurs des deux pays le temps de conduire les pourparlers en vue de la conclusion d'un nouveau traité de commerce.

Le muet commença par suivre des yeux les sergents de ville qui s'éloignaient, puis il s'adossa à la clôture d'un jardin et se mit à regarder autour de lui.

Ceux qui le surveillaient purent craindre un instant qu'il ne prit racine là, comme sur le quai des Orfèvres, car il ne bougeait point.

Mais, au bout de deux ou trois minutes, qu'il employa sans doute à se reconnaître, il se dirigea vers la maison d'angle de la rue Corvisart et de la rue Pascal, examina de près les pierres du mur, fit un geste de surprise ou de satisfaction, et se mit à remonter sans hésiter vers le boulevard Arago.

Le 29 et le 30 le laissèrent fier et prirent tout doucement le même chemin.

« Ah! le gredin, dit tout bas le 29 en passant devant la maison d'angle, il a fait une marque sur la muraille. C'est donc pour ça qu'il avait un morceau de charbon dans sa poche. Maintenant, il va retrouver son chemin comme le Petit-Poucet et nous mener tout droit où nous avons affaire. C'est le patron qui va être content. »

Le patron était, en effet, fort content, car à travers la glace levée de son fiacre, il voyait le muet s'avancer du pas décidé d'un homme qui sait parfaitement où il va.

Les agents suivirent de loin, et sans se coudoyer. Ils s'arrêtaient quand le fiacre s'arrêtait tout près de l'hôpital de l'Ourcine et à dix pas du fiacre.

Il paraissait embarrassé; il allait d'un angle à l'autre du carrefour; on eût dit qu'il craignait de passer outre.

Enfin, il se décida à traverser le boulevard et à enfilier la rue de l'Ourcine, qui s'ouvre juste en face de la rue Corvisart, dont elle n'est que le prolongement. Il lui suivit sans hésiter jusqu'au boulevard de Port-Royal. Là, il fit encore un temps d'arrêt. Evidemment, les larges voies le déroutaient.

Le fiacre roulait au pas sur la piste des agents. Le muet, après avoir encore inspecté les murailles, continua tout droit, puis tourna à gauche par une ruelle dénommée officiellement: rue des Lyonnais.

Il la suivit jusqu'à la rue Berthollet qui longe les jardins du Val-de-Grâce, puis il prit à droite une voie étroite et tortueuse qui s'appelle la rue de l'Arbalète et qui va se jeter dans la rue Moutferrat, après avoir coupé en biais la nouvelle rue de Feuillantines.

Tout cet itinéraire fut parcouru rapidement, et l'assurance que montrait le muet prouvait qu'il marchait maintenant sur un terrain lui connu.

Dés lundi, trois sénateurs, MM. Ferry, Claude (des Vosges) et Pouyer-Quertier se sont entretenus de ce sujet avec M. le ministre des affaires étrangères, et, tout en approuvant la proposition, ont émis l'avis qu'il conviendrait que le Parlement fût consulté à cet égard.

C'est à ce sujet que M. Waddington a voulu consulter officiellement la commission des tarifs. Aussi cette commission s'est elle réunie hier dans l'après-midi pour recevoir communication de la lettre écrite par le ministre des affaires étrangères à lord Lyons.

Les membres de la commission sont d'avis aussi que le Parlement doit être saisi de la question, et l'on prévoit qu'ils feront au ministre une réponse en ce sens.

Le Temps croit qu'en ce cas M. Waddington déposera immédiatement sur le bureau de la Chambre une proposition pour régler cette question.

CHRONIQUE

On connaît l'histoire de cette vieille femme qui, assistant à la représentation d'une féerie, hochait la tête, trouvait tout mauvais, et ne cessait de grommeler entre ses dents. « Vous n'êtes pas contente, lui dit sa voisine, voyez pourtant comme cet orage et cette pluie sont bien limités. » « Laissez donc! répondit l'autre, quand il pleut je sens mes cors; en ce moment mes cors ne me disent rien. Tout cela n'a pas le sens commun. »

Cette anecdote m'a été remise en mémoire par une amusante communication qu'un invalide vient d'adresser au journal anglais le Standard. En vertu d'un phénomène souvent constaté, ce malheureux souffre dans sa jambe absente quand le temps vient à changer. C'est un baromètre d'une sensibilité cruelle. Pour charmer ses loisirs, il s'est avisé de dresser une table d'observations; il n'y a que les Américains pour se moquer d'eux-mêmes avec une telle désinvolture.

Les météorologistes ont calculé que la pluie précède de 600 milles l'arrivée d'une dépression. Notre invalide, le capitaine Castlin, a d'autres chiffres. Il prétend ressentir ses douleurs au moment précis où la pluie est encore éloignée de 150 milles. Il ne s'en est pas tenu là. Son registre de notes établit que, dans quatre périodes de quinze mois chacune, il y a eu: le 2, 4, 7, 20, 2, 192, 30, 2, 221 heures de souffrance, suivant les variations de l'atmosphère. Quand le soleil a un déclinaison australe, ce chiffre s'élève à 4,692 heures; quand il a une déclinaison boréale, il tombe à 4,258.

« Les indications que le Bureau central pourrait mettre à profit, il lui suffirait d'engager une troupe d'invalides qui prendraient ainsi la pluie et le beau temps et remplaceraient avantageusement, au jour le jour, les capucins de carton et les almanachs de Mathieu (de la Drôme), ou encore les grenouilles vertes enfoncées dans leur bocal. Le capitaine Castlin a cru rendre service à l'humanité: ne le découragez pas. »

« Mesions dans l'anecdote. Le journal spécial que publie M. Georges d'Hailly contient une relation inédite qu'il tient d'une femme du monde habituée à consigner ses impressions sur un album; il s'agit d'une lecture chez Mme Louise Colet en 1830. Le salon de Mme Colet était fréquenté par des visiteurs d'opinions diverses: MM. Pein et Villemin, Babinet, Alfred de Musset, Alfred de Vigny, Félicien David, Pierre Dupont, M. Cousin. Un jour, on pria l'auteur de ces notes de lire devant l'auteur le quatrième chant de Méloéris de Louis Bouchet. Cette lecture eut un grand succès. Le lendemain, le poète répondit par l'envoi du sonnet suivant, écrit en tête d'un exemplaire de son poème: »

A MA BELLE LECTURE  
Oh! votre voix sonna, brève, lente, ou pressée,  
Suivant les passions et les rythmes divers,  
Puis, s'échappant soudain, légère et cadencée,  
Sautait comme un oiseau sur les branches où  
Moi j'écoutais, perdu dans de lointains concerts,  
Ma pauvre poésie à vos lèvres bercée,  
Heureux de voir glisser mon âme et ma pensée  
Dans votre souffle ardent qui remuait les airs.  
Et j'oubliai bientôt — pardonnez mon délire —

De son côté, l'Echo publiait dans la journée la réplique suivante: « Nous avons adressé la lettre suivante à M. Charles Simon: »

« Je vous prie de vouloir bien insérer la rectification suivante, qui intéresse M. Verly, ainsi que moi, tous deux personnellement cités dans votre journal: »

« M. Verly ne vous a adressé aucune insulte. Il n'est ni dans ses goûts, ni dans ses habitudes d'insulter qui que ce soit. C'est vous qui, le premier, avez démenti l'exactitude des paroles qui, suivant nous, avaient été prononcées par M. Jules Simon. Vous avez reçu le lendemain une lettre de M. M. Barot et Dubray, qui affirmèrent formellement le fait. »

« Cette lettre était suivie, dans l'Echo du Nord, d'une note qui constatait la clarté. Notre confrère le Progrès, reproduisant la même lettre, déclarait que ces informations particulières lui permettaient de croire que les faits rapportés dans la lettre étaient exacts. »

« Le Courrier populaire se prononçait dans le même sens, et dans les termes les plus énergiques. »

« Nous sommes donc formellement restés dans les limites des appréciations qui sont le droit de la presse, et nos confrères ont fait comme nous. »

« Notre rédacteur en chef, rentré de Paris lundi soir, et auquel nous avons fait part, mardi matin, de votre visite, devait vous adresser ses observations, mais il a été depuis lors atteint d'un commencement de pleurésie qui l'oblige à garder le lit. Je croyais qu'il avait pu auparavant vous écrire. »

« Nous comprenons les difficultés que vous créent les paroles attribuées à M. Jules Simon. Mais ce n'est pas nous qui les avons inventées; nous les tenons de M. Barot et Dubray, qui ont la confiance de tous leurs collègues de Lille, qui ont été désignés par eux pour faire partie de la commission, qui ont été ensuite nommés par cette même commission: l'un, aux fonctions de secrétaire; l'autre, à celles de trésorier. »

« Nous nous sommes faits, comme c'était notre devoir, les interprètes des émotions de ces délégués, nous n'avons été que leurs intermédiaires vis à vis de l'opinion publique. Nous n'avons donc pas à vous suivre dans la querelle que vous avez créée. Nous n'avons pas mission de vous aider à détourner l'attention d'une affaire qui vous importe. »

« Nous nous précipitons avant tout de nous tenir sur le terrain des faits, nous donnons nos témoignages et nos preuves. Là se borne notre rôle que nous remplissons toujours avec indépendance. C'est au public qu'il appartient de juger. »

« Je vous serais obligé d'insérer la présente dans votre prochain numéro et vous présente mes salutations. »

« G. DUBRAY.  
Lille, le 22 mai 1879. »

« M. Barot et Dubray ont également adressé la lettre suivante à tous les journaux. »

Lille, le 22 mai 1879  
Monsieur Charles Simon,  
Vous revenez sur la lettre que nous vous avons adressée et contestez l'exactitude de nos affirmations.

Nous n'avons qu'un mot à dire, nous maintenons que M. Jules Simon a prononcé ces paroles, que voici: « Les filatures de lin et de coton doivent disparaître de France. »

Paulus et Molins, Commodus et l'Empire, Pour regarder les plus de votre vêtement, Votre front doux et fier, — votre prunelle noire... Sonnez que j'étais fou de réveiller l'histoire Quand j'avais sous les yeux un poème charmant!

Un pareil madrigal méritait une réponse: « Monsieur, répondit notre héroïne, votre poème est un chef-d'œuvre et votre sonnet est charmant; seulement vous m'avez plus écoutée que regardée, car ma prunelle est du bleu le plus positif. Mais, comme mon langage vaut mieux que mon plumage, mes yeux vous pardonneront et me voiez vous remercie. »

« Le poète ne s'arrêta pas en si beau chemin et le dialogue se termina par un quatrain: « Donc il est bleu comme la violette. Ce long regard qui m'a rendu l'espoir, Il est si doux que j'en perdis la tête, Et si profond qu'il m'a semblé tout noir... »

La polémique se poursuit entre le Petit Nord et l'Echo, avec un certain agreur; voici les dernières lettres échangées à ce sujet. Le Petit Nord publiait, hier matin, les lettres suivantes: « Monsieur Charles Simon. Lille, le 21 mai 1879. »

« Cher ami, « A la suite de la polémique engagée entre l'Echo et le Petit Nord, vous nous avez chargés d'aller demander raison à M. Verly, directeur de l'Echo, de l'insulte qu'il vous avait faite en relevant le démenti formel dont vous faisiez suivre la lettre des ouvrages délégués à Paris, mais on nous désigna M. Dubray qui le remplaçait. Celui-ci, après avoir reconnu qu'il était l'auteur de la dernière note parue, essaya de couvrir la rédaction de l'Echo par la lettre des délégués. Sur notre remarque qu'il ne s'agissait pas de cette question, mais bien de l'insulte faite, il répondit qu'il désirait en conférer avec M. Verly, qui revenait de Paris le lendemain. »

« Je vous enverrai ma réponse demain soir, » ajouta-t-il. « Bien qu'un homme qui en a offensé un autre se crût obligé de demander conseil pour en rendre raison, nous acquiescâmes à cette demande. »

« Nous avons attendu toute la journée du mardi et nous n'avons reçu aucune réponse de M. Dubray. »

« Pensant que M. Verly n'était peut-être pas rentré de Paris, et quoique le titre de la plus simple politesse exigeassent que M. Dubray nous fit prévenir de ce retard, si retard il y avait, nous avons encore attendu vainement toute cette journée du mercredi. »

« Or, comme nous ne pouvons attendre indéfiniment qu'il plaise à ces messieurs de prendre une décision, et que leur silence équivalait à un refus absolu de vous accorder une réparation, quelle qu'elle soit, nous considérons notre mission comme terminée. »

« Vous avez agi comme votre honneur et votre devoir l'exigeaient. Le public en sera juge. »

« Agréée, cher ami, etc. Gustave RICHARDET, Auguste-Marie DRUELLE. »

« Mes chers amis, « Vous avez raison! Nous ne pouvons passer notre temps à chercher nos adversaires dans les petits coins où ils se cachent. »

« Leur silence est un tel aveu qu'il me suffit. « Dorénavant nous saurons qu'à l'Echo du Nord, on ne trouve personne à qui parler, lorsqu'il s'agit de répondre d'une insulte. »

« Cet incident laisse debout mes dénégations et intact mon honneur. C'est tout ce que je demandais. »

« Merci, et bien à vous. CHARLES SIMON. »

« De son côté, l'Echo publiait dans la journée la réplique suivante: « Nous avons adressé la lettre suivante à M. Charles Simon: »

« Je vous prie de vouloir bien insérer la rectification suivante, qui intéresse M. Verly, ainsi que moi, tous deux personnellement cités dans votre journal: »

« M. Verly ne vous a adressé aucune insulte. Il n'est ni dans ses goûts, ni dans ses habitudes d'insulter qui que ce soit. C'est vous qui, le premier, avez démenti l'exactitude des paroles qui, suivant nous, avaient été prononcées par M. Jules Simon. Vous avez reçu le lendemain une lettre de M. M. Barot et Dubray, qui affirmèrent formellement le fait. »

« Cette lettre était suivie, dans l'Echo du Nord, d'une note qui constatait la clarté. Notre confrère le Progrès, reproduisant la même lettre, déclarait que ces informations particulières lui permettaient de croire que les faits rapportés dans la lettre étaient exacts. »

« Le Courrier populaire se prononçait dans le même sens, et dans les termes les plus énergiques. »

« Nous sommes donc formellement restés dans les limites des appréciations qui sont le droit de la presse, et nos confrères ont fait comme nous. »

« Notre rédacteur en chef, rentré de Paris lundi soir, et auquel nous avons fait part, mardi matin, de votre visite, devait vous adresser ses observations, mais il a été depuis lors atteint d'un commencement de pleurésie qui l'oblige à garder le lit. Je croyais qu'il avait pu auparavant vous écrire. »

« Nous comprenons les difficultés que vous créent les paroles attribuées à M. Jules Simon. Mais ce n'est pas nous qui les avons inventées; nous les tenons de M. Barot et Dubray, qui ont la confiance de tous leurs collègues de Lille, qui ont été désignés par eux pour faire partie de la commission, qui ont été ensuite nommés par cette même commission: l'un, aux fonctions de secrétaire; l'autre, à celles de trésorier. »

« Nous nous sommes faits, comme c'était notre devoir, les interprètes des émotions de ces délégués, nous n'avons été que leurs intermédiaires vis à vis de l'opinion publique. Nous n'avons donc pas à vous suivre dans la querelle que vous avez créée. Nous n'avons pas mission de vous aider à détourner l'attention d'une affaire qui vous importe. »

« Nous nous précipitons avant tout de nous tenir sur le terrain des faits, nous donnons nos témoignages et nos preuves. Là se borne notre rôle que nous remplissons toujours avec indépendance. C'est au public qu'il appartient de juger. »

« Je vous serais obligé d'insérer la présente dans votre prochain numéro et vous présente mes salutations. »

« G. DUBRAY.  
Lille, le 22 mai 1879. »

« M. Barot et Dubray ont également adressé la lettre suivante à tous les journaux. »

Lille, le 22 mai 1879  
Monsieur Charles Simon,  
Vous revenez sur la lettre que nous vous avons adressée et contestez l'exactitude de nos affirmations.

Nous n'avons qu'un mot à dire, nous maintenons que M. Jules Simon a prononcé ces paroles, que voici: « Les filatures de lin et de coton doivent disparaître de France. »

Nous nous précipitons avant tout de nous tenir sur le terrain des faits, nous donnons nos témoignages et nos preuves. Là se borne notre rôle que nous remplissons toujours avec indépendance. C'est au public qu'il appartient de juger.

Je vous serais obligé d'insérer la présente dans votre prochain numéro et vous présente mes salutations.

G. DUBRAY.  
Lille, le 22 mai 1879.

M. Barot et Dubray ont également adressé la lettre suivante à tous les journaux.

Lille, le 22 mai 1879  
Monsieur Charles Simon,  
Vous revenez sur la lettre que nous vous avons adressée et contestez l'exactitude de nos affirmations.

Nous n'avons qu'un mot à dire, nous maintenons que M. Jules Simon a prononcé ces paroles, que voici: « Les filatures de lin et de coton doivent disparaître de France. »

Nous nous précipitons avant tout de nous tenir sur le terrain des faits, nous donnons nos témoignages et nos preuves. Là se borne notre rôle que nous remplissons toujours avec indépendance. C'est au public qu'il appartient de juger.

Je vous serais obligé d'insérer la présente dans votre prochain numéro et vous présente mes salutations.

G. DUBRAY.  
Lille, le 22 mai 1879.

M. Barot et Dubray ont également adressé la lettre suivante à tous les journaux.

Lille, le 22 mai 1879  
Monsieur Charles Simon,  
Vous revenez sur la lettre que nous vous avons adressée et contestez l'exactitude de nos affirmations.

Nous n'avons qu'un mot à dire, nous maintenons que M. Jules Simon a prononcé ces paroles, que voici: « Les filatures de lin et de coton doivent disparaître de France. »

Nous nous précipitons avant tout de nous tenir sur le terrain des faits, nous donnons nos témoignages et nos preuves. Là se borne notre rôle que nous remplissons toujours avec indépendance. C'est au public qu'il appartient de juger.

Je vous serais obligé d'insérer la présente dans votre prochain numéro et vous présente mes salutations.

G. DUBRAY.  
Lille, le 22 mai 1879.

M. Barot et Dubray ont également adressé la lettre suivante à tous les journaux.

Lille, le 22 mai 1879  
Monsieur Charles Simon,  
Vous revenez sur la lettre que nous vous avons adressée et contestez l'exactitude de nos affirmations.

Nous n'avons qu'un mot à dire, nous maintenons que M. Jules Simon a prononcé ces paroles, que voici: « Les filatures de lin et de coton doivent disparaître de France. »

Nous nous précipitons avant tout de nous tenir sur le terrain des faits, nous donnons nos témoignages et nos preuves. Là se borne notre rôle que nous remplissons toujours avec indépendance. C'est au public qu'il appartient de juger.

Je vous serais obligé d'insérer la présente dans votre prochain numéro et vous présente mes salutations.

G. DUBRAY.  
Lille, le 22 mai 1879.

M. Barot et Dubray ont également adressé la lettre suivante à tous les journaux.

Lille, le 22 mai 1879  
Monsieur Charles Simon,  
Vous revenez sur la lettre que nous vous avons adressée et contestez l'exactitude de nos affirmations.

Nous n'avons qu'un mot à dire, nous maintenons que M. Jules Simon a prononcé ces paroles, que voici: « Les filatures de lin et de coton doivent disparaître de France. »

Nous nous précipitons avant tout de nous tenir sur le terrain des faits, nous donnons nos témoignages et nos preuves. Là se borne notre rôle que nous remplissons toujours avec indépendance. C'est au public qu'il appartient de juger.

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 24 MAI 1879

LA VIEILLESE DE MONSIEUR LECOQ

Par M. F. DU BOISGOBEY

PREMIERE PARTIE M. LECOQ se débroue

Ma foi j'ai vais tenter le coup; j'ai manqué, je ferai appeler Tolbiac et je lui remettrai l'affaire. Il est un peu sujet à caution; mais nous le tiendrons au doigt et à l'oeil.

Sa décision une fois prise, le chef de la sûreté ne perdit pas de temps pour agir. Le 29 et le 30 furent expédiés rue du Champ-de-l'Alouette.

Le muet, emballé dans la carriole cellulaire, vulgairement appelée panier à salade, prit le chemin du poste des Gobelins.

L'agent supérieur monta en fiacre et se fit arrêter au carrefour formé par le boulevard Arago et la rue de l'Ourcine, tout près de l'hôpital.

Il tenait à surveiller de loin l'opération, et il avait calculé que c'était la meilleure place pour observer, de l'intérieur de la voiture, les péripéties de la poursuite.

L'homme à la maille avait été arrêté venant du côté de l'Ourcine. S'il se décidait à

regagner son point de départ, c'était par là qu'il devait passer.